



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/CP/2003/L.1/Add.1
11 décembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Neuvième session
Milan, 1^{er}-12 décembre 2003
Point 13 a) de l'ordre du jour

CONCLUSION DES TRAVAUX DE LA SESSION

ADOPTION DU RAPPORT DE LA NEUVIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE

Projet de rapport de la neuvième session de la Conférence des Parties

Additif

Rapporteur: M. Gonzalo Menéndez (Panama)

**I. RÉUNION DE HAUT NIVEAU RASSEMBLANT LES MINISTRES
ET AUTRES CHEFS DE DÉLÉGATION**

A. Ouverture de la réunion de haut niveau

1. La réunion de haut niveau organisée dans le cadre de la neuvième session de la Conférence a été ouverte par le Président à la 4^e séance, le 10 décembre. Dans sa déclaration liminaire, le Président a souhaité la bienvenue à toutes les délégations présentes et, au nom de tous les participants, a remercié le Gouvernement italien d'avoir accueilli la session de la Conférence des Parties à Milan. Rappelant que plus de quatre siècles avaient été nécessaires pour achever la construction de la cathédrale de cette ville, il a fait observer que les Parties, qui s'employaient à atteindre l'objectif de la Convention et de son Protocole de Kyoto, se trouvaient devant une tâche aussi complexe mais avaient moins de temps pour la mener à bien. Leur engagement sans faille et leur force d'entraînement, confirmés par la présence à la session en cours de nombreux

ministres, avaient déjà permis d'infléchir les politiques climatiques et ce mouvement se poursuivrait dans les années à venir. Grâce aux efforts entrepris, la Convention et son Protocole de Kyoto étaient devenus le seul cadre viable pour prévenir un dérèglement dangereux du climat de la planète et leur mise en œuvre était en bonne voie. Les gouvernements avaient commencé à mettre en application leur législation nationale et les secteurs non étatiques étaient en train de prendre toutes sortes d'initiatives. Cela dit, le nombre sans précédent de phénomènes climatiques extrêmes observés ces dernières années et les incidences négatives que les changements climatiques commençaient à avoir, en particulier dans les pays en développement, donnaient au problème du réchauffement planétaire une urgence nouvelle. Si, comme prévu, les rendements des cultures dans le monde devaient diminuer par suite de modifications des systèmes physique et biologique liées au climat, il risquerait d'en résulter une aggravation de la faim et de la pauvreté. Le besoin de réduire la vulnérabilité et de renforcer l'adaptabilité des pays en développement n'en était que plus pressant. L'ampleur et la complexité des problèmes imputables aux changements climatiques étaient redoutables et risquaient d'amener les pays à se concentrer sur leurs différences plutôt que de chercher à défendre leurs intérêts communs. Il était donc d'autant plus important d'intensifier la coopération internationale et de s'efforcer d'aller de l'avant à partir des positions sur lesquelles toutes les Parties se retrouvaient.

1. Déclaration du Ministre de l'environnement et de l'aménagement
du territoire de l'Italie

2. Le Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire de l'Italie, M. Altero Matteoli, a souhaité la bienvenue aux délégations au nom du Gouvernement italien et du Premier Ministre, M. Silvio Berlusconi, qui n'avait pu assister à la réunion. Une lettre du Premier Ministre adressée aux délégations a été distribuée. M. Matteoli a confirmé que le Gouvernement italien était résolu à s'acquitter des obligations contractées au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto. Évoquant la Stratégie de Lisbonne et les conclusions adoptées ultérieurement par le Conseil européen, le Ministre a déclaré que l'Union européenne était en train de prendre des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en renforçant la compétitivité des économies européennes. Les mesures et les politiques mises en œuvre au titre du Programme européen sur les changements climatiques, ainsi que celles adoptées au niveau national, permettraient à l'Union européenne de relever avec efficacité le défi que les changements climatiques représentent pour la planète tout entière et de s'acquitter de ses

obligations. À cet égard, M. Matteoli a appelé l'attention des participants sur des directives récentes relatives au Protocole de Kyoto et à la mise en place d'un mécanisme d'échange de droits d'émission à l'échelle de l'Europe. Le Conseil des ministres de l'Union européenne avait également confirmé que, à compter de 2005, l'Union européenne fournirait chaque année 369 millions de dollars des États-Unis sous forme de contributions diverses et de concours financiers pour aider les pays en développement à mener à bien des activités relatives aux changements climatiques, conformément à l'engagement volontaire pris durant la seconde partie de la sixième session de la Conférence en 2001.

3. Dans le droit fil des politiques européennes, l'Italie suivait, au plan national, une stratégie visant à intégrer les mesures destinées à renforcer l'efficacité de son économie avec celles destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre. En outre ce pays était résolu à tirer parti des mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto pour créer de nouvelles possibilités de coopération avec les pays en développement et les pays d'Europe orientale et d'Asie centrale, dans le but de renforcer les programmes d'adaptation dans les zones les plus vulnérables face aux changements climatiques. Pendant la session en cours, le Gouvernement italien avait décidé de contribuer à financer le système de relevé des transactions, destiné à contrôler la validité des transactions réalisées au titre des mécanismes de Kyoto, et d'appuyer des projets visant à permettre aux pays en développement de s'adapter aux changements climatiques grâce à l'utilisation des sources d'énergie renouvelables et à des activités agricoles et de foresterie. M. Matteoli a dit que le Gouvernement italien souhaitait que les conclusions adoptées à la session en cours de la Conférence viennent renforcer le processus lancé par la Conférence à sa septième session à Marrakech. Pour atteindre cet objectif, il était indispensable que les pays industriels s'engagent à réduire leurs émissions, que l'on reconnaisse l'importance des technologies pour satisfaire de façon durable une demande croissante d'énergie, que l'on définisse le rôle des programmes de foresterie pour la fixation du carbone et que les mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto soient mis en route à l'échelle mondiale.

2. Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies¹

4. Le Secrétaire général a noté que, depuis de nombreuses années, les scientifiques mettaient en garde contre les effets à long terme de l'accroissement incessant des émissions de gaz à effet de serre et que, d'ici à la fin du siècle, il se pouvait que diverses régions du monde subissent de profondes modifications et que de nombreux écosystèmes en pâtissent gravement. La planète se ressentait sans doute déjà de certains des effets des changements climatiques, les pays en développement étant particulièrement vulnérables. La fréquence et l'intensité des événements climatiques extrêmes s'étaient accentuées ces dernières années, ce qui concordait avec la conclusion du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat selon laquelle un faible relèvement des températures suffirait à accroître la fréquence et l'ampleur de tels événements. Vu la préoccupation grandissante que suscitait le risque d'une poursuite de cette tendance, des progrès tangibles s'avéraient nécessaires pour remédier aux causes et aux conséquences des changements climatiques. À cet égard, le Secrétaire général a félicité les nombreux pays qui avaient ratifié le Protocole de Kyoto et mettaient en place des mesures visant à remplir leurs engagements, alors même que le Protocole n'était pas encore entré en vigueur. Il a encouragé toutes les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui n'avaient pas adhéré au Protocole à en accélérer la ratification et a salué l'action engagée par certaines des Parties non visées à l'annexe I pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

5. Constatant avec satisfaction que des acteurs non étatiques avaient également été très actifs et intensifiaient leurs efforts pour mettre au point et appliquer des technologies novatrices, le Secrétaire général a souligné que seule une action concertée de toutes les Parties intéressées permettrait à la communauté internationale d'atteindre l'objectif ultime de la Convention. Le Protocole de Kyoto représentait une première étape essentielle sur cette voie, d'où l'importance capitale de l'entrée en vigueur de cet instrument. Il était indispensable d'évaluer les facteurs de vulnérabilité et les risques, et d'envisager des mesures d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques. Vu les conséquences graves et immédiates d'un réchauffement planétaire, le Secrétaire général a exhorté les Parties à redoubler d'efforts pour réduire au minimum les effets potentiellement dévastateurs d'une évolution du climat.

¹ Ce message a été prononcé par M. J. A. Ocampo, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales.

L'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets nécessiteraient une action soutenue pendant les décennies à venir. En conclusion, le Secrétaire général a rappelé aux délégations que, tout en œuvrant à la réalisation des objectifs de la Convention et de son Protocole, la communauté internationale devait se montrer tout aussi résolue à poursuivre les objectifs de développement du Millénaire et à combattre la pauvreté d'une manière qui contribue à réduire les modifications du climat.

3. Déclaration de la Secrétaire exécutive

6. Souhaitant la bienvenue aux délégations venues participer à la réunion de haut niveau, la Secrétaire exécutive a dit que cette session de la Conférence des Parties resterait dans les mémoires de par un certain nombre de réalisations, parmi lesquelles: le resserrement du lien entre la lutte contre les changements climatiques et le développement durable, préconisé dans la Déclaration ministérielle de Delhi adoptée à la huitième session de la Conférence; la mise en route du mécanisme pour un développement propre (MDP) en deux ans seulement, ce qui montrait qu'il était possible d'établir un cadre institutionnel solide reposant sur des partenariats avec le secteur privé et d'autres intervenants; les progrès appréciables accomplis dans l'élaboration des lignes directrices applicables aux activités de boisement et de reboisement relevant du MDP, d'un cadre uniformisé de présentation des rapports et d'un guide des bonnes pratiques; et les dispositions prises en vue de définir un nouvel ordre du jour pour l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique en accordant l'attention voulue aux mesures d'atténuation et d'adaptation. Sur ce point, la Secrétaire exécutive a souligné que, pour pouvoir prendre des décisions rationnelles, il fallait se fonder sur des méthodes et un suivi sérieux. Notant qu'on avait créé les conditions requises pour faire des communications nationales des pays en développement un outil stratégique qui permette d'intégrer les politiques et programmes relatifs aux changements climatiques et la planification du développement durable, elle a fait valoir que le renforcement des capacités était un facteur essentiel dans la quasi-totalité des décisions à prendre. À cet égard, la présente session avait donné une nouvelle impulsion aux activités se rapportant aux systèmes d'observation du climat.

7. Cela étant, les débats avaient mis en évidence les difficultés auxquelles les Parties se heurtaient dans l'application de certaines décisions adoptées dans le passé. Il était donc essentiel de coopérer et de ne pas laisser se perdre la bonne volonté de tous ceux qui étaient prêts à agir

pour mettre en œuvre ou développer encore davantage la Convention. Les tables rondes offraient aux Parties une occasion unique de manifester leur attachement politique à une action multilatérale au niveau mondial, en dépit d'incertitudes regrettables quant aux délais d'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto. Les débats menés dans ce cadre pourraient fixer des perspectives pour définir les mesures à prendre en vue d'atteindre l'objectif de la Convention.

B. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs

(Point 11 de l'ordre du jour)

1. Déclarations des organismes et institutions spécialisées
des Nations Unies

(Point 11 a) de l'ordre du jour)

B. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs

(Point 11 de l'ordre du jour)

1. Déclarations des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies

(Point 11 a) de l'ordre du jour)

8. À la 4^e séance, le 10 décembre, des déclarations ont été faites par le Secrétaire général adjoint et Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies; le Directeur général et Président du Fonds pour l'environnement mondial (FEM); un Vice-Président de la Banque mondiale; le Président du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC); et le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Une déclaration écrite du Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique a été distribuée.

2. Déclarations des organisations intergouvernementales

(Point 11 b) de l'ordre du jour)

9. À la même séance, des déclarations ont été prononcées par le Secrétaire général de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP); le Secrétaire général adjoint de l'Organisation de coopération et de développement économiques; le Directeur exécutif adjoint de

l'Agence internationale de l'énergie (AIE); et le Directeur de l'Institut international du froid (IIF).

3. Déclarations des organisations non gouvernementales

(Point 11 c) de l'ordre du jour)

10. À la même séance, des déclarations ont été prononcées par des représentants des organisations suivantes: la section russe du Fonds mondial pour la nature (WWF); le Business Council for Sustainable Energy (BCSE) (au nom du United States Business Council for Sustainable Energy, du European Business Council for a Sustainable Energy Future, du United Kingdom Business Council for Sustainable Energy, et de l'Australian Business Council for Sustainable Energy); le sixième Forum autochtone international sur les changements climatiques et l'Alliance internationale des peuples autochtones-tribaux des forêts tropicales; Klima-Bündis/Alianza del Clima e.V.; Ipukarea Society Inc. (au nom du Bureau du Programme du Pacifique Sud du WWF); la Chambre de commerce internationale; la Confederación Sindical de Comisiones Obreras – Confederación Europea de Sindicatos (au nom de Global Unions et de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL)); la Fondazione Lombardia per l'Ambiente (FLA) (au nom de l'organe de coordination des organisations non gouvernementales italiennes); l'Institut international du développement durable (au nom d'organisations non gouvernementales indépendantes de recherche); et le Conseil œcuménique des Églises.

C. Tables rondes auxquelles ont participé les ministres et les autres chefs de délégation

(Point 10 de l'ordre du jour)

11. À la 4^e séance, le 10 décembre, le Président a rassemblé les ministres et les chefs de délégation pour la première des trois tables rondes. Rappelant la proposition d'organiser des tables rondes formulée à la troisième réunion, le 4 décembre, le Président a dit qu'il avait invité des ministres de Parties visées à l'annexe I et non visées à l'annexe I à l'aider en coprésidant des tables rondes, comme indiqué ci-après:

a) Changements climatiques, adaptation, atténuation et développement durable:
M^{me} Yuriko Koike, Ministre japonaise de l'environnement, et M. Tadashi Lometo, Ministre et Assistant du Président des Îles Marshall;

b) Technologies, y compris utilisation et conception de technologies, et transfert de technologies: M^{me} Paula Dobriansky, Sous-Secrétaire aux affaires mondiales, Département d'État des États-Unis d'Amérique, et M. Mohammed Valli Moosa, Ministre de l'environnement et du tourisme d'Afrique du Sud;

c) Évaluation des progrès accomplis aux niveaux national, régional et international pour tenir les promesses et atteindre les objectifs consignés dans les accords sur les changements climatiques, y compris les aspects scientifiques, informationnels, de politique générale et financiers: M. Fernando Tudela Abad, Sous-Secrétaire à l'environnement du Mexique, et M. Jürgen Trittin, Ministre fédéral de l'environnement, de la préservation de la nature et de la sûreté nucléaire d'Allemagne.

12. Le Président a remercié les coprésidents d'avoir accepté la responsabilité supplémentaire de coprésider les tables rondes. Il a rappelé qu'il avait été demandé aux Parties d'indiquer leur premier et deuxième choix en ce qui concerne les tables rondes auxquelles elles souhaitaient participer. Plus de 90 ministres et autres chefs de délégation avaient répondu à cette demande, ce qui indiquait la grande importance que les Parties accordaient à ces discussions. Ils avaient donc reçu une lettre les informant de la table ronde à laquelle ils pourraient participer. Le Président a également signalé que des représentants d'un certain nombre de Parties visées à l'annexe I et de Parties non visées à l'annexe I avaient été invités à lancer la discussion lors de chaque table ronde. Le Président a rappelé qu'il souhaitait assurer une atmosphère propice à un dialogue constructif, ouvert et interactif. Il a également rappelé qu'à la fin de chaque table ronde, il inviterait les coprésidents à présenter un bref résumé de leurs impressions sur les discussions. Après les tables rondes, il établirait, sous sa propre responsabilité, un résumé écrit qui serait incorporé dans le rapport final de la Conférence.

[à compléter]
